

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGOULEME - 1601 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 30/10/2025 - 7737 - 2021 B 01024 - 893 292 771 - A.L.C.B. EXPERTISE

BILAN ACTIF

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/24	Valeurs nettes au 31/12/23	Variation en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus				
Autres immobilisations corporelles		29 778	-29 778	-100
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	170 596	170 596		
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	870	370	500	135
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 370	2 370		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	173 836	203 113	-29 278	-14
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	12 246	10 497	1 749	17
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)				
Autres créances (3)		92	-92	-100
Groupe et associés (3)	25 000		25 000	
Débiteurs divers (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	38 619	33 838	4 780	14
Charges constatées d'avance(3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	75 865	44 428	31 437	71
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	249 701	247 541	2 159	1

**Certifié conforme
à l'original**

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

25 000

BILAN PASSIF

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Valeurs au 31/12/24	Valeurs au 31/12/23	Variation en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	1 000	1 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	100	100		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	52 897	439	52 458	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	63 723	52 458	11 265	21
SITUATION NETTE	117 719	53 997	63 723	118
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	4 925	3 281	1 644	50
TOTAL CAPITAUX PROPRES	122 644	57 278	65 367	114
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	106 543	164 026	-57 484	-35
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	14 008	14 048	-41	
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Fournisseurs	50	50		
Dettes fiscales et sociales	6 456	12 189	-5 733	-47
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	127 056	190 263	-63 207	-33
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	249 701	247 541	2 159	1
(1) Dont à plus d'un an	90 932	141 786		
(1) Dont à moins d'un an	36 125	48 477		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

**Certifié conforme
à l'original**

SOCIETE A.L.C.B. EXPERTISE
SARL AU CAPITAL DE 1.000 Euros
Siège Social : 1285 route de MONTIGNAC
16570 MARSAC
R.C.S. : ANGOULEME 893 292 771

REÇU PAR COURRIER
AU GREFFE
30 OCT. 2025
GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE D'ANGOULEME
Certifié conforme
à l'original

PROCES-VERBAL
DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
LE 30 JUIN 2025

Le TRENTE JUIN DEUX MIL VINGT CINQ à DIX HEURES, au siège social, les associés de la SARL A.L.C.B., au capital de 1.000 Euros divisé en 1.000 parts de 1 euros chacune, se réunissent en assemblée générale sur convocation du gérant Monsieur Anthony BROTHIER.

Après émargement de la feuille de présence le président constate que, 100% des parts sociales sont présentes ou représentées, et donc que l'assemblée valablement constituée peut délibérer sur les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport général de gestion établi par la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- approbation des comptes, du bilan et de l'annexe dudit exercice, et quitus à la gérance ;
- affectation du résultat de l'exercice ;
- lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi n°66-537 du 24 Juillet 1966, et décisions à cet égard ;
- approbation de la rémunération allouée à la gérance ;
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités ;
- questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions spéciales visées à l'article 50 de la loi n°66-537 du 24 Juillet 1966, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice écoulé, les approuve tels qu'ils ont été présentés, et donne à la gérance quitus entier et sans réserves de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 63 722.74 euros qu'elle décide d'affecter de la manière suivante : Dotation au compte des autres réserves pour la totalité, soit 63 722.74 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AB

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale pour satisfaire aux prescriptions de l'article 223 quater du CGI prend acte de ce que les comptes sociaux de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, au regard de l'article 39-4 du CGI.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve expressément la rémunération allouée au gérant pour la somme de 50 100 euros majorée de la prise en charge de ses cotisations sociales pour la somme de 15 170.64 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit, notamment de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce des comptes et documents obligatoires.

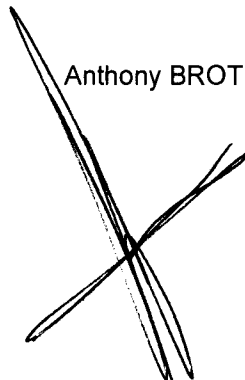
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant soussigné.

Le gérant

Anthony BROTHIER

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'AB' followed by a large flourish.A smaller, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'AB' followed by a large flourish.

ANNEXE COMPTABLE

Faites clic droit/Aide pour accéder à la documentation.

Seuils pour la détermination de l'annexe (2 critères sur 3)

Total du Bilan : 249 701 Chiffre d'affaires : 106 300 Nombre de salariés :

Seuils :

	Dispense	Abrégée	Simplifié	Base
Micro-Entreprises	Total Bilan <= 450 000 Total CA Net <= 900 000 Nbre salarié <= 10			
Petites entreprises		Total Bilan <= 7,5 M Total CA Net <= 15 M Nbre salarié <= 50	Total Bilan <= 7,5 M Total CA Net <= 15 M Nbre salarié <= 50	
Moyennes entreprises		Total Bilan <= 25 M Total CA Net <= 50 M Nbre salarié <= 250		Total Bilan <= 25 M Total CA Net <= 50 M Nbre salarié <= 250
Autres entreprises dépassant 2 des 3 seuils		Total Bilan > 25 M Total CA Net > 50 M Nbre salarié > 250		Total Bilan > 25 M Total CA Net > 50 M Nbre salarié > 250

L'entreprise n'est pas tenue d'établir d'annexe . (C'est une micro-entreprise ou elle ne dépasse pas deux des trois seuils)

☒ Pas de présentation d'annexe

Possibilité de définir le contenu de l'annexe en mode "Abrégée"

Cochez la case pour changer

- ☐ Utilisation du contenu de l'annexe "Simplifiée"
- ☐ Utilisation du contenu de l'annexe "Base"
- ☐ Utilisation du contenu de l'annexe "Abrégée"

Seule une case doit être cochée

F5 après avoir coché la case

Saisissez vos commentaires en **police Verdana taille 8** pour avoir une édition homogène de l'annexe.
Faites bouton droit Police dans le commentaire pour sélectionner la police et sa taille.


Certifié conforme
à l'original